

"Union avec la France" dans Süddeutsche Zeitung (22 janvier 1963)

Légende: Le 22 janvier 1963, le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung commente la coopération franco-allemande à l'occasion de la signature à Paris du traité de l'Elysée d'amitié entre la France et la République fédérale d'Allemagne (RFA).

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. DÜRRMEIER, Hans ; Herausgeber PROEBST, Hermann. 24.01.1963, n° 21; 19. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Im Bund mit Frankreich", auteur:Fackler, Maxim , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/union_avec_la_france_dans_suddeutsche_zeitung_22_janvier_1963-fr-1c99778b-b8bb-40fc-8127-2f5cd13baa3d.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Union avec la France

Par Maxim Fackler

La visite du général de Gaulle en Allemagne avait abouti à l'hymne à la réconciliation franco-allemande; le Traité de Paris fournit l'instrument qui la rendra féconde. A l'époque, la population avait montré avec enthousiasme à l'éminent représentant de l'autre peuple qu'elle approuvait sincèrement l'idée d'une entente profonde; les gouvernements ont maintenant rédigé les articles et les paragraphes afférents. Les États ont donc scellé un pacte, sur la base de la volonté concordante des peuples. Sans cette volonté populaire, on pourrait douter de la solidité de cette grande oeuvre. En ce qui concerne la France, la longue liste des pères d'une entente avec nous, ses voisins, suffit pour dissiper les doutes. C'est à ces hommes qu'on a pensé avec reconnaissance le 22 janvier 1963. L'hymne de septembre a montré qu'en République fédérale d'Allemagne aussi le traité repose sur des bases solides.

Il ne suffit pas, pour les gouvernements, d'avoir conclu le traité, ils doivent également l'exécuter tel qu'il a été rédigé. En effet, les États allemand et français continueront d'exister côte à côte, tels qu'ils sont devenus aujourd'hui et tels qu'ils se développeront. Une intégration était impensable, car pour de Gaulle seuls les États sont capables d'agir. Nous serions bien embarrassés de trouver un terme adéquat pour qualifier cette nouvelle forme de relation. Peut-on parler de deux *associés*, comme dans une bonne vieille entreprise solide? Cela fait trop commercial, car il ne faut pas ignorer l'élan romantique dans tout cela. Nous dirons que la France et l'Allemagne se sont tendu la main pour sceller leur union. Le mot union revêt ici aussi bien son sens humain que son sens politique.

La déclaration rédigée conjointement par Adenauer et de Gaulle se termine, malgré ce grand élan, sur l'expression neutre de *coopération*, après avoir fait l'éloge de l'*étroite solidarité*. Cette coopération est définie jusqu'à la perfection à tous les niveaux de la vie publique, avec tant de réunions obligatoires pour les instances inférieures, supérieures et suprêmes, que plus personne ne pourra entreprendre quoi que ce soit sans que l'autre le sache et sans qu'on se soit concerté. L'intention ne peut être que de s'influencer mutuellement, puisque, dans une union, l'idéal est de ne plus faire qu'un. Il y aura toujours des différences, puisque nous avons affaire à un État centralisé et à un État fédéral cherchant à faire route ensemble. Ainsi, pour ce qui est de la politique culturelle, il a fallu insérer, du côté allemand, une clause visant au respect des Länder. Nous devons cependant nous demander comment les promesses pourront être honorées concrètement.

La coopération ne jaillit pas comme par enchantement d'une amitié abstraite, il faut la fondre dans un moule, tandis que, pour les voisins rassemblés au sein de cette union, la politique raisonnable ne se fait elle aussi que sous forme de coopération. Cette coordination particulière ne peut donc être qu'une partie d'un tout. Le traité mentionne également, à côté d'autres organisations, les Nations Unies, l'OTAN et la CEE, au sein desquelles l'Allemagne et la France veulent adopter une attitude commune. Ainsi, et cela vaut d'abord pour l'OTAN et la CEE, ces organisations sont et restent des associations supérieures à but déterminé. Les timorés pourront voir dans la référence à l'OTAN et à la CEE des clauses de sauvegarde contre toute tentative de faire bande à part. En effet, après la visite du général de Gaulle, nos concitoyens européens ont exprimé la crainte, pas tout à fait dénuée de fondement d'ailleurs, de voir élaborer, entre Paris et Bonn, une union qui, tout en reposant sur des assises nobles, pourrait se révéler gênante. Et puis, on s'est demandé si la conclusion quelque peu surprenante du traité en plein débat sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE n'était pas un acte de défi. Dans la déclaration solennelle de Paris, l'*Europe unie* figure désormais comme objectif, pour dire non à l'isolement. Mais on n'a défini ni l'étendue géographique de l'Europe ni les objectifs de l'Europe unie.

Dans cet ordre d'idées, et vu les divergences d'opinion notoires, la consultation désormais confirmée par écrit revêt une actualité excitante: son but, en matière de politique étrangère, est de «parvenir autant que faire se peut à une position consensuelle». Si l'on ne parvient pas à un accord, chacun aura le droit de maintenir sa ligne de conduite – par exemple en ce qui concerne la Grande-Bretagne. Ce système présente à la fois des risques et des avantages. Si les Allemands et les Français abordent désormais ensemble toutes les questions dans un climat de confiance, ils n'agissent pas en conspirateurs. Sans la coopération franco-

allemande, rien de ce qui a été réalisé jusqu'à présent en Europe n'aurait pu être atteint. Mais il est vrai aussi que l'amitié franco-allemande a grandi grâce à l'Europe, de sorte qu'elle ne voudra pas mettre en péril le cadre qu'elle a elle-même construit. Que l'union mette fin à un passé de discorde ne laisse pas d'étonner; la vision que le pacte donne de l'avenir repose sur une détermination raisonnée. C'est sur elle que nous misons.